



<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

BILAN

des formations transverses

DNL F

2015





La délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF) a pour mission de favoriser les échanges et les croisements, mutualiser les pratiques, aider à mener des opérations efficaces et concertées. Son champ d'action est celui des fraudes ayant un impact sur les finances publiques. La transversalité étant inscrite dans son ADN, la DNLF pilote un programme de formation professionnelle sur des thématiques diverses, à destination de tous les acteurs qui se mobilisent pour intervenir ensemble, dans un contexte de sophistication croissante des procédés de fraudes.

Depuis sa création, grâce à une politique ambitieuse de développement de ses partenariats, la DNLF a peu à peu enrichi son offre de formation correspondant à un cahier des charges exigeant, à la mesure des besoins exprimés et de la confiance accordée par ses publics.

L'organisation des formations transverses (détermination du calendrier des sessions, inscriptions des stagiaires, localisation des sessions) est assurée par un réseau de huit partenaires enrichi en **2015** d'un nouvel accord avec l'Ecole nationale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (ENCCRF) et avec le Service national d'enquêtes de la DGCCRF.

Cette ouverture à de nouveaux périmètres, toujours en lien avec la lutte contre la fraude aux finances publiques, se poursuit sans relâche.

L'ENCCRF, avec l'appui du service national d'enquêtes (SNE) proposera aux agents de détecter les **comportements frauduleux utilisant internet**.

L'INTEFP mettra au point une formule originale pour le module « **L'action pénale en matière de travail illégal** », coanimée par des magistrats du parquet et des membres de son réseau interinstitutionnel, dans le but d'améliorer la qualité pratique des procès-verbaux pour permettre l'engagement de procédures pénales pertinentes.

Pour sa part, l'Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI), en liaison avec l'INTEFP, a ouvert deux modules « **Enquêteur et enquêteur spécialisé travail illégal et fraudes** » qui couvrent l'ensemble des fraudes sociales (fraudes aux prélèvements obligatoires et aux prestations sociales), s'adressant à un public composé d'officiers et d'agents de police judiciaire, y compris douaniers et fiscaux.

Les résultats de l'année **2015** s'inscrivent dans le prolongement de l'année précédente avec **1 990** agents (16 635 heures) qui ont fait le choix, validé par leur hiérarchie, de participer à une action de formation inscrite au catalogue de la DNLF.

Ce deuxième bilan, qualitatif, chiffré et prospectif appartient à tous les partenaires¹ de la DNLF, ils sont de plus en plus nombreux, qui se mobilisent pour que la professionnalisation des équipes, en matière de lutte contre la fraude aux finances publiques, s'inscrive dans le cadre d'une démarche collective.

Jeanne-Marie PROST,

Déléguée nationale à la lutte contre la fraude

¹ Direction centrale de la police aux frontières (DCPAF), Direction générale des étrangers en France (DGEF), Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP) de la Douane, Ecole nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (ENCCRF) de la DGCCRF, Ecole nationale des finances publiques(ENFIP) de la DGFI, Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP), Institut quatredix (anciennement CRF Auvergne), Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI), Service national d'enquêtes (SNE) de la DGCCRF, Union des caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS)

I – Bilan qualitatif

1. Détection des fraudes

1.1. Détection des faux documents (initiation-1 jour et 2 jours), détection à la fraude à l'identité (1 jour), personne relais en fraude documentaire et à l'identité (4 jours), référent en fraude documentaire-actualisation des connaissances (3 jours)

Les modules traitant de la fraude documentaire et identitaire, s'ils existent presque tous depuis la création du catalogue des formations transverses en matière de lutte contre la fraude, ont connu des formes variées.

En plus des modules d'initiation sur une journée, il existe un module de perfectionnement sur deux jours et un module sur quatre jours, destiné aux référents fraudes des organismes/ services de l'Etat y assurant la fonction de formateurs-relais. Depuis 2014, l'Institut quatredix (anciennement CRF Auvergne) sous l'égide de l'UCANSS, est destinataire des résultats des tests passés avec succès par les formateurs relais (note exigée supérieure ou égale à 12 sur 20), ce qui lui permet d'assurer la diffusion de la mallette pédagogique auprès des intéressés.

Cette dernière option, qui avait été intégrée dans le parcours de formation initiale des agents enquêteurs retraite, ne correspondait pas au public cible souhaité par la direction centrale de la police aux frontières (DCPAF) et la DNLF.

Depuis le début de l'année 2016, les agents enquêteurs de la branche retraite suivent les deux modules « Détection des faux documents » et « Détection à la fraude à l'identité ».

Pour la première fois en octobre 2015, la DCPAF a programmé une session d'actualisation des connaissances pour les référents en fraude documentaire. Cette session a fait écho à une demande des stagiaires qui, à l'issue de la période de validité de leur attestation de formateur-relais (trois ans) ne pouvaient plus assurer cette fonction.

Sur les douze places offertes, seuls, sept stagiaires ont pu en bénéficier. Le stage s'est déroulé de la manière suivante : au cours des deux premiers jours, les stagiaires ont tiré au sort un sujet à animer durant une heure environ, à charge, pour le formateur du bureau de la fraude documentaire et à l'identité, de faire ressortir les points positifs, d'apporter ses connaissances et son savoir-faire et de synthétiser la session au cours d'une troisième journée. Comme pour la formation réalisée sur quatre jours, un test d'évaluation est organisé sous forme de questions.

L'animation des différents modules est conduite sur l'ensemble du territoire national dont Paris. Dans chaque région, des formateurs habilités par la DCPAF assurent les formations (16 modules sur 36 ont pu y être déployés).

Des sessions ont dû être annulées, soit par manque de public, plus rarement du fait de l'indisponibilité d'un formateur ou suite aux attentats de janvier et novembre qui se sont produits à Paris.

Les frais de déplacement des agents, qui assurent bénévolement ces animations, sont pris en charges par l'Institut quatredix (anciennement CRF Auvergne).

Les points positifs suivants sont relevés par les stagiaires :

- Déploiements sur tout le territoire avec un bon maillage des intervenants de la DCPAF ;
- Mixité des publics assurée ;
- Partage des connaissances très constructif ;
- Formations très pratiques et adaptées aux besoins de terrain.

1.2 Enquêtes sur internet et identification des opérateurs (2 jours)

Dans le cadre de l'avenant au protocole relatif aux formations transverses signé le 19 mai 2015 avec l'Ecole nationale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (ENCCRF) de la DGCCRF, ce nouveau partenaire a proposé un nouveau module intitulé « Enquêtes sur internet et identification des opérateurs » d'une durée de deux jours dont la localisation est à Montpellier.

Cette formation très transverse vise à identifier des opérateurs sur internet (téléphonie, sites marchands et non marchands : exemple : opérateurs se domiciliant faussement à l'étranger ou non identifiés et qui exercent une activité occulte ou qui se livrent à des tentatives d'escroqueries auprès d'organisme de retraites notamment).

Elle est réservée à des agents de tous organismes aux conditions suivantes :

- Disposer d'une bonne connaissance de l'outil internet et de la bureautique
- Pouvoir exercer le droit de communication envers les opérateurs

La première session a eu lieu en octobre 2015 et n'a pu accueillir que vingt stagiaires alors qu'une trentaine s'était porté candidats en quelques jours.

Les points forts sont les suivants :

- Le secteur du numérique est aujourd'hui un vecteur de développement des comportements frauduleux complexes, quelle que soit la sphère professionnelle (fiscale, douanière, sociale). Cette formation est une réponse attendue par les acteurs de terrain pour mieux appréhender ce phénomène.
- Chaque stagiaire a pu disposer d'un ordinateur équipé d'une connexion à l'outil internet sans limite

Les points à améliorer :

- Les candidats à ce stage doivent impérativement disposer des prérequis exigés pour assurer son bon déroulement
- Des exemples de dossiers déjà traités par les services dans les différentes sphères professionnelles seront intégrés à la formation
- Augmenter la durée du module d'une demi-journée pour traiter l'ensemble des problématiques soulevées compte tenu de la diversité des publics.

1.3 Sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés éphémères (1 jour)

Cette formation est par essence interinstitutionnelle car elle associe à la fois l'ensemble des corps de contrôle (fiscal, douanier, concurrence, consommation et répression des fraudes et social) tous confrontés à cette thématique.

Les sociétés éphémères se caractérisent par une durée de vie très courte ; elles se créent afin de réaliser des activités irrégulières ou obtenir des avantages fiscaux ou sociaux et disparaissent avant de souscrire leurs déclarations (ou en ayant souscrit des déclarations minorées), échappant ainsi aux opérations de contrôles ou rendant ces dernières beaucoup plus complexes. Outre les manquements fiscaux et sociaux relevés (en matière de lutte contre le travail illégal), ces entreprises se rendent coupable d'autres délits connexes, tels que les trafics de main-d'œuvre étrangère, l'usage illicite de faux documents. Autant d'éléments justifiant d'un intérêt commun élevé pour cette formation.

Les points forts relevés sont les suivants :

- Excellente compétence des animateurs sur le fond et en termes de coanimation ;
- Interventions très appréciées de l'inspection du travail ;
- Documentation et méthodologie fournies très adaptées à la détection des entreprises à risques ;
- Lisibilité des enjeux assurée ;
- Formation très interactive (richesse et simplicité des échanges entre les participants venant d'horizons professionnels très divers, partage de connaissances fédérateur, mobilisation des structures sur cette thématique) ;
- Outil de facilitation de la coopération locale entre services (contacts de proximité noués) ;
- Découverte enrichissante des fonctions de chaque service de l'Etat et organismes de protection sociale ;
- Sensibilisation aux liaisons à mettre en place entre administrations ou structures ;
- Communication d'un lien vers le site internet de la DNLF et les coordonnées des CODAF à l'issue de la formation (amélioration apportée suite à une demande en 2015).

Des pistes d'amélioration sont demandées sur les points suivants (un projet est en cours de réalisation et sera proposé aux stagiaires à la fin de l'année 2016) :

- Réorienter la formation vers des thématiques autres que fiscale et sociale (lutte contre le travail illégal) et intégrer des approches complémentaires (gendarmerie, organismes de protection sociale, etc.) ;
- Renforcer le caractère pratique de la formation (exemples concrets de dossiers de coopération inter services, les moyens de recherche sur le net notamment par le droit de communication, présentation de documents techniques) ;
- Communiquer davantage d'informations sur les interlocuteurs et contacts possibles dans les différentes structures, le contenu des bases de données des partenaires (exemples : URSSAF, CPAM, CARSAT, MSA) ;
- Assurer une plus grande mixité des publics par session.

2. Lutte contre le travail illégal

L'offre de formation interinstitutionnelle mise en œuvre par l'Institut national du travail de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP) s'inscrit dans le cadre de l'orientation du plan national de lutte contre le travail illégal 2013-2015 portant sur la professionnalisation et la coopération renforcée des services de contrôle.

Dans le cadre des missions dévolues à la DNLF et en lien avec la direction générale du travail (DGT), l'offre de formation proposée par l'INTEFP avec tous les partenaires impliqués dans la lutte contre le travail illégal est donc destinée à tous les corps de contrôle concernés qui, du fait de la complexité des problématiques visées, sont amenés à se concerter ou à coopérer au plan territorial à divers titres, selon des modalités d'organisation variables et en fonction de la typologie des fraudes rencontrées.

Elle s'appuie sur la mutualisation des pratiques professionnelles en s'adressant à un public « mixte » composé des différents professionnels impliqués dans la lutte contre le travail illégal.

Elle a pour principal objectif de favoriser le partage des connaissances, des analyses, des outils, des compétences et des méthodes de travail des différents participants.

Elaborée en étroite collaboration avec la DNLF et l'ensemble des partenaires institutionnels, elle articule des modules généralistes et des modules de spécialisation dont la conception et la mise en œuvre pédagogique reposent sur un réseau de formateurs inter institutionnel et l'intervention de magistrats, d'experts de l'office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI) et de secrétaires de CODAF (50 intervenants au total).

Chaque session de formation est animée par un binôme de formateurs constitué d'un agent de l'inspection du travail et d'un agent d'une administration ou institution partenaire, cette modalité permettant ainsi de porter auprès des stagiaires un regard transversal et opérationnel sur le travail illégal. Chaque action de formation se compose d'un public de 15 stagiaires également interinstitutionnel.

Un séminaire du réseau de formateurs est organisé annuellement par l'INTEFP avec la participation de la DNLF. Il permet aux intervenants, recrutés sur la base de leur expertise reconnue, de mutualiser leurs expériences et leurs pratiques et de concevoir et actualiser les supports pédagogiques des différents modules figurant dans l'offre de formation.

Trois modules généralistes ont été proposés en 2015 :

Le module 1 « *S'initier à la lutte contre le travail illégal dans un cadre partenarial* » vise à donner les connaissances essentielles en matière de contrôle du travail illégal et d'acquérir les repères pour collaborer sur ce champ.

Ce module s'adresse aux professionnels rencontrant des situations de travail illégal au travers de leur activité et souhaitant renforcer leurs connaissances dans ce domaine et pouvoir développer une collaboration avec les administrations concernées.

Le module 2 « *Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de lutte contre le travail illégal* » permet d'approfondir ou d'acquérir des savoirs faire spécifiques dans ce domaine et de développer une approche coordonnée en termes d'investigation et de contrôle.

Ce module s'adresse aux professionnels engagés de manière régulière dans des pratiques interinstitutionnelles dont certaines concernent des situations de travail illégal ou souhaitant acquérir des compétences pour le devenir.

Le module 3 « Le traitement des situations complexes en matière de travail illégal » permet d'approfondir la caractérisation juridique des situations rencontrées dans le cadre d'une approche coordonnée.

Ce module s'adresse aux professionnels engagés dans des pratiques interinstitutionnelles et souhaitant améliorer leur capacité à traiter de situations complexes en interaction avec les partenaires des autres institutions.

Des modules de spécialisation proposent aux participants ayant une connaissance générale du travail illégal de cerner les conditions de mise en œuvre d'une action interinstitutionnelle adaptée à certaines situations spécifiques, tout en renforçant leurs connaissances juridiques et techniques :

- La lutte contre le travail illégal dans le secteur des transports routiers de marchandises;
- La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture ;
- Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères;
- Les formes d'emploi atypiques et la lutte contre le travail illégal ;
- Le contrôle des autoentrepreneurs.

Afin d'accentuer la professionnalisation des agents affectés à la lutte contre le travail illégal, il est également proposé des « actions locales » complémentaires, sous la forme de formations adaptées permettant une montée en compétence des organisations au niveau d'un territoire. Ces actions sont organisées sur site, sur demande et sur mesure tenant compte notamment des besoins ciblés exprimés par les CODAF.

Le bilan des actions de formation mises en œuvre en **2015** totalise **3 138** heures de formation au bénéfice de **271** participants (au regard de **353** stagiaires inscrits).


À travers les bilans qualitatifs des formations, la plus-value des actions demeure le bénéfice du croisement des regards et des pratiques professionnelles, favorisant par une meilleure connaissance mutuelle la recherche de complémentarités des différents services de contrôle.

Cette valeur ajoutée s'appuie sur le caractère fortement inter institutionnel des actions réalisées en 2015 puisque **38%** ont relevé des DIRECCTE et **62%** des autres administrations et organismes.

Evaluation quantitative des actions réalisées :

Les stagiaires valident à **95%** que la formation suivie les a aidés dans l'exercice de leur métier, à **93%** que les apports théoriques combinés aux apports méthodologiques ont permis une progression et à **84%** que les exercices pratiques ont facilité leur apprentissage. Pour l'ensemble des actions également, le pourcentage d'auditeurs attribuant une note entre **8 et 10** sur 10 à la fin du stage est en moyenne de **82%**.

Les taux de participation aux différentes actions témoignent également de l'appétence des participants pour l'acquisition de méthodes d'investigation face à des situations complexes souvent transnationales (modules sectoriels : agriculture et transport routier de



marchandises, contrôle de l'intervention des entreprises étrangères). Le pourcentage d'auditeurs attribuant une note entre **8 et 10** sur 10 à la fin du stage est de **90%** pour le module agriculture, **91%** pour le module transport routier de marchandises et **83%** pour le module contrôle de l'intervention des entreprises étrangères.

Données qualitatives :

Points forts :

- La qualité des formateurs et des intervenants, les compétences professionnelles des formateurs, leur maîtrise du sujet et des pratiques, leur qualité pédagogique et leur disponibilité sont mises en avant par les stagiaires ;
- La plus-value du public inter institutionnel est le second point fort formulé par les stagiaires : diversité des participants, qualité des échanges et des retours d'expériences, richesse des pratiques, approche partenariale.

Points à améliorer :

- Le besoin, selon les modules, de développer plus de cas pratiques, d'illustrations ou de traitement de situations concrètes et de préserver des temps d'échanges suffisants permettant une meilleure connaissance des compétences et des pratiques des agents des autres institutions.

3. La lutte contre la fraude en matière douanière

Le 5 mai 2014, la direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP) de la DGDDI est venue rejoindre le réseau de partenaires de la DNLF et a proposé au titre de l'année 2015 cinq modules en présentiel et deux modules en e-formation.

À l'heure actuelle, les écoles douanières n'ont pas la capacité d'accueillir un nombre important de stagiaires, externes à la DGDDI, ce qui explique le petit nombre d'agents formés en 2015.

Toutefois, suite à une demande formulée par la déléguée de l'École nationale de la magistrature, coordinatrice régionale de formation auprès de la DNLF, la DNRFP a réussi à mettre en place une action **sur mesure, sur demande et sur site** à destination de magistrats de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence.

3.1 Viticulture : principes généraux et environnement viticole

Le secteur de la viticulture est régi par une organisation commune des marchés dont l'objectif est de maintenir un équilibre entre l'offre et la demande sur le marché communautaire, d'adapter la production au marché et de permettre au secteur de devenir durablement compétitif.

En charge de la gestion et du contrôle de la filière viti-vinicole depuis 1993, l'administration des douanes exerce un rôle majeur dans ce secteur et couvre toute l'activité, de la plantation du pied de vigne, en passant par l'élaboration du vin jusqu'à sa commercialisation.

Ce module a pour but de faire connaître les caractéristiques et grands principes relatifs au secteur viticole. Il s'adresse aux agents qui ne sont pas des praticiens de ce secteur. Le programme recouvre les enjeux économiques, les organisations administratives et professionnelles, la réglementation en vigueur, les obligations déclaratives des récoltants, ainsi que les enjeux des contrôles.

Les points forts :

- La grande qualité du stage, la réponse aux attentes, les méthodes pédagogiques utilisées, sa durée
- L'acquisition des fondamentaux de la viticulture ainsi que l'environnement viticole
- Le caractère enrichissant des rencontres entre publics douanier et non douaniers

Points à améliorer :

- Développement de cas pratiques
- Préparation de questions à soumettre aux intervenants préalablement au stage
- Orientation de la formation vers la lutte contre la fraude.

3.2 Enquêteur: initiation à la comptabilité des entreprises

Les enquêteurs affectés au sein des services régionaux d'enquête (SRE) ou des divisions d'enquête de la direction des enquêtes douanières (DED) sont chargés de rechercher et constater a posteriori les infractions à la réglementation douanière et à la législation des contributions indirectes.

La DNRFP souhaite réussir à donner aux enquêteurs douaniers récemment affectés dans leur service, un socle solide de connaissances sur le monde de l'entreprise, sur les méthodes relatives à l'analyse financière et sur les outils informatiques mis en place par l'administration ainsi que des techniques professionnelles leur permettant de remplir efficacement leur mission générale de recherche et la constatation des fraudes douanières et fiscales. Deux agents non douaniers ont pu appréhender la matière dans toute sa dimension.

Les points forts :

- Implication professionnelle des intervenants, -
- techniques pédagogiques éprouvées,

Point à améliorer :

- Développer davantage de cas pratiques

3.3 TVA : principes fondamentaux et régimes particuliers

Les nombreuses évolutions réglementaires intervenues au cours de ces dernières années dans le secteur de la TVA et l'enjeu budgétaire (16 % des recettes perçues par la douane pour la TVA à l'importation), combinés à la complexité propre à cette matière imposent d'offrir aux agents une formation dédiée à ce secteur.

Ce module a pour but de permettre aux agents intervenant dans le processus de mise en œuvre de la TVA ou de son contrôle d'identifier les anomalies déclaratives. Un seul agent provenant d'une autre administration y a participé.

Les points forts :

- Exhaustivité du module
- Richesse de la base documentaire illustrée de cas pratiques

Points à améliorer :

- Réserver plus de place à l'étude du contentieux et à la lutte contre la fraude à la TVA

Il a été décidé de revoir l'ingénierie de ce module et de créer un module dédié à la lutte contre la fraude qui devrait être disponible début 2017.

3.4 Formation sur mesure, sur demande et sur site à destination de magistrats de la Cour d'appel d'Aix-en Provence

Le 6 novembre 2015, les représentants des directions régionales de Marseille et Provence ont dispensé une formation destinée à **50** magistrats du siège et du parquet exerçant leurs fonctions dans le ressort de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence (présidents de chambre correctionnelle, présidents de chambre économique et financière, président de chambre et conseiller, vice-procureurs, etc.).

Les chefs de pôles d'orientation des contrôles (POC) ont présenté l'organisation de l'interrégion des douanes de Méditerranée (direction, antennes, unités locales du service national de douane judiciaire). Les principales fraudes commises dans l'interrégion ainsi que les pouvoirs dévolus aux agents des Douanes ont ensuite été détaillées.

Les agents poursuivants ont aussi abordé différents aspects du droit douanier :

- L'action douanière et la poursuite des infractions douanières, l'action fiscale et l'action pénale, les cumuls d'infraction ;
- Les différentes infractions (cumul des infractions fiscales/des infractions fiscales et de droit commun) et les sanctions ;
- La transaction douanière (avant engagement des poursuites, après mise en mouvement de l'action judiciaire, après jugement définitif-remise de pénalités) ;
- L'exécution des décisions de justice ;
- L'aliénation et la destruction des marchandises saisies avant jugement.

Tout au long des présentations, ponctuées d'échanges empreints d'un grand professionnalisme, les intervenants ont répondu aux questions concrètes des magistrats et un dialogue très fructueux s'est instauré entre les uns et les autres.

Cette action a par ailleurs permis de faire mieux connaître l'administration des douanes. Le succès de cette formation se mesure à la demande de la renouveler sur d'autres thématiques telles que le manquement à l'obligation déclarative (MOD), la lutte contre le blanchiment, le contentieux des contributions indirectes et la viticulture, la contrefaçon. Cette journée a aussi été l'occasion de faire émerger un besoin de formation chez les douaniers, en matière d'organisation judiciaire.



4. Maîtrise des outils d'investigation

Les formations en matière de droit de communication (articles L81 du livre des procédures fiscales et L114-19 et L114-20 du code de la sécurité sociale) et d'application FICOBA (fichier des comptes bancaires DGFIP) ont été déclinées tout au long de l'année en e-formation.

L'e-formation permet de former à distance un large public, en utilisant les outils du WEB et sans contrainte de déplacement. Souple, elle s'adapte au rythme de l'apprenant qui peut, selon ses disponibilités, dérouler la formation en une ou plusieurs fois.

Mettant en œuvre une pédagogie active, elle offre également des exercices d'autoévaluation permettant aux apprenants de se situer dans l'acquisition de leurs connaissances.

Ces modules sont conçus et diffusés par l'ENFIP. Un soin particulier en terme d'animation visuelle a été apportée au module « Droit de communication ». Le module FICOBA propose une première approche simple de cette application.

5. Besoins particuliers

5.1 Traitement pénal des fraudes aux prestations sociales (2 jours)

Ce module qui existe depuis sept ans rencontre toujours un large succès. Anciennement piloté par la CNAV, ce module est intégré dans le parcours de formation initial des agents enquêteur retraite et des superviseurs.

En 2015, il était un prérequis au suivi du module 1 concourant à l'agrément des agents de contrôle de la branche retraite.

Ce module unique résulte de la fusion des modules 1 et 2 préexistants (cf. bilan 2014 sur les raisons de cette fusion).

L'animation de ce module est assurée alternativement par trois avocats du barreau de Clermont Ferrand. Depuis 2015, le déploiement est réalisé sur les sites de Paris pour une proportion des deux tiers et sur celui de Clermont-Ferrand pour un tiers.

La programmation de ce module, élaborée par semestre, continue d'être proposée sur les deux sites : Paris et Clermont-Ferrand.

La refonte, réalisée fin 2014, s'avère un très bon choix, qui évite toute répétition entre les deux parties et donne une plus grande latitude aux formateurs pour s'adapter aux divers niveaux de publics.

Les évaluations démontrent une plus grande satisfaction des stagiaires et moins de demande de formation complémentaire dans le même domaine.

5.2 Traitement pénal des fraudes aux prestations sociales (adaptation pour les différents publics de la sécurité sociale) (2 jours)


Ce module a été mis en place en 2011, à la suite d'une demande spécifique de la direction régionale de santé médicale (DRSM) Nord Picardie, puis la formule ayant rencontré un vif succès, la DNLF a décidé de le proposer aux organismes qui en feraient la demande.

Plus d'une trentaine de formules adaptées ont ainsi pu être conduites depuis 2011 (DRSM, DCGDR, Pôle emploi, Page emploi, CAF, CODAF, etc.).

Ce module, réservé aux formules intra dans le réseau, comprend, en plus des thématiques développées dans le module classique (cf. paragraphe 5.1), une adaptation aux typologies de fraudes et aux problèmes de procédure les plus fréquemment rencontrés par les organismes demandeurs. Il est plus complexe à déployer, car il exige la réalisation d'une analyse des besoins et un temps de préparation de la part du formateur qui doit s'approprier les problématiques rencontrées par les organismes demandeurs et faire les recherches jurisprudentielles nécessaires.

De plus, les demandes émanent de structures variées : organismes locaux, régionaux, DCGDR ou CODAF.

Lorsqu'un besoin local est exprimé, il est aisé de réunir le nombre de participants suffisant et de réaliser une expression des besoins permettant d'adapter le dispositif aux profils des stagiaires et à leur demande spécifique.



La situation est différente pour les organismes n'ayant pas le nombre de stagiaires suffisants pour constituer un groupe homogène. Dans ce dernier cas l'institut quatredix (anciennement CRF Auvergne) doit regrouper des candidatures éparses ou solliciter d'autres organismes, pour réunir le nombre de stagiaires requis.

Compte tenu de ces considérations, cette adaptation, bien qu'elle connaisse un très large succès, n'a pu être déployée qu'une seule fois, à Clermont-Ferrand, en 2015.

L'animation de ce module est assurée par un avocat du barreau de Clermont-Ferrand.

Il a été décidé de supprimer cette adaptation de l'offre catalogue pour l'année 2016. Il reste toutefois possible d'apporter des adaptations au module (cf. mention sur la fiche descriptive du module).

5.3 Titres de séjour et droits correspondants

Jusqu'à la fin de l'année 2013, le module traitant des titres de séjour et droits correspondants était coanimé, en alternance, par deux agents de la direction de l'immigration dépendants du ministère de l'intérieur (DGEF) et par deux agents de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Seine-Saint-Denis, en alternance également.

Une présentation du kit pédagogique a été faite auprès de dix-sept agents des préfectures en octobre 2013. Cette action devait conduire à un rapide déploiement des formations sur le territoire national. Le démarrage des sessions délocalisées a été assez lent, faute d'un nombre de stagiaires suffisant en région.

Par ailleurs, outre les intervenants des préfectures, ce module requiert la présence d'un expert CPAM. Jusqu'en 2013, deux experts de la CPAM de Seine-Saint-Denis assuraient cette fonction pour les déploiements situés à Paris.

La recherche d'experts CPAM, par l'intermédiaire de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) n'ayant pas toujours abouti, des sessions ont dûes être annulées. Désormais, l'Institut quatredix, avec l'accord de la CNAMTS, se charge de trouver lui-même un expert auprès de l'organisme qui accueille la session.

Ces raisons expliquent qu'en 2014, l'Institut quatredix n'a pu mettre en place que trois sessions (Nord, Isère et Auvergne) à partir du mois de novembre 2014.

Toutefois, les nombreuses inscriptions enregistrées en fin d'année 2014 ont permis la programmation de quatorze sessions en 2015 dont douze ont été effectivement déployées.

Les frais de déplacement des agents, qui assurent bénévolement les animations de ce module sont pris en charge par le l'Institut quatredix

Malgré les efforts entrepris pour conduire le déploiement de ce module, des améliorations doivent être réalisées en termes de qualité.

Le déploiement de ce module nécessite des efforts extrêmes de l'Institut quatredix, pour organiser les sessions, mobilisant considérablement la gestionnaire formation.

En effet, cette dernière doit :

- Regrouper les candidatures éparses ;
- Trouver un lieu de formation en adéquation avec les souhaits des organismes en termes de proximité et la présence d'un formateur, issu d'une préfecture proche ;
- S'ajuster sur le lieu, la disponibilité du formateur et les dates souhaités par les différents organismes.

Par ailleurs, l'examen des observations des stagiaires et des intervenants fait apparaître les points suivants :

Observations des stagiaires :

- Une trop grande masse d'informations est dispensée ;
- Beaucoup souhaitent que ne soient abordés que les titres de séjours nécessaires à l'exercice de leurs missions ;
- Une majorité souhaite une présentation des droits correspondants aux titres de séjour, objet du module.

Observations des formateurs :

- Le volume trop important du support par rapport au temps consacré à la formation est souligné ;
- L'absence de document pédagogique conçu par la DIM contraint les formateurs à créer ponctuellement des diaporamas pour leurs interventions ;
- Les formateurs ne disposent pas toujours des éléments documentaires pour répondre aux questions des stagiaires sur les ouvertures de droits correspondants.


En dépit des recherches d'experts (CNAMTS, caisse d'allocations familiales, conseils généraux), il n'est pas aisé de disposer de ressources complémentaires suffisantes.

Compte tenu de ces écueils, il a été décidé de maintenir la formation au catalogue 2016 tout en précisant que l'ingénierie du module et ses modalités de déploiement seront revues intégralement. Un groupe de travail associant notamment la DIM, l'Institut quatredix, des formateurs et la DNLF doit être constitué sous peu afin de mettre au point un module entièrement rénové et très attendu de nombreux publics.

5.4 Utilisation du logiciel GPG

Ce module, organisé et animé par la DNLF, a été mis en place lors du déploiement du logiciel de chiffrement GPG des échanges par messagerie électronique sécurisée dans les services de l'Etat et organismes de protection sociale.

Il s'adresse à tous ceux, notamment membres des CODAF, qui souhaitent échanger, en toute sécurité, des informations devant rester confidentielles ou comportant des informations nominatives, dans le respect des principes posés par la commission nationale informatique et libertés. Il constitue une formation à la prise en main de cet outil. Ce module, qui requiert



des locaux adaptés en termes de logistique (postes informatiques), est principalement déployé dans des locaux pédagogiques à Vincennes. Il peut néanmoins être proposé dans le réseau, à la condition qu'une salle informatique puisse être mise à disposition du formateur. L'animation de ce module est assurée par un agent de la DNLF.

En 2015, quatre sessions sur six programmées ont dû être annulées, faute d'un nombre suffisant de participants. Une interrogation se pose sur la pérennité de ce module.

Les frais de déplacement de l'agent qui assure bénévolement l'animation de ce module sont pris en charge par l'Institut quatredix.

II – Les chiffres clés des formations transverses DNLF en 2015

2.1 Appartenance des stagiaires aux administrations de l'Etat et organismes de protection sociale

	Across	Ccmsa	Cnaf	Cnamts	Cnav	Dgddi	Dgfip	Direccte	Gendarmerie	Intérieur (autre)	Pôle-emploi	Police	Régimes spéciaux	Rsi	Cnaps	Cdc	Dgccrf	Csls gx	Autres	Tracfin	Justice	Nombre stagiaires	Nombre d'heures
Détection de faux documents (initiation)	3	4	73	50	27	1	16	1	0	4	0	0	0	2	0	0	0	0	10	0	0	191	1 337
Détection de faux documents (2 jours)	0	0	14	27	1	4	0	2	0	1	0	0	0	1	0	9	0	0	1	0	0	60	840
Détection à la fraude à l'identité (1 jour)	0	13	29	13	12	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	70	490
Personne relais en fraude documentaire et à l'identité (4 jours)	0	8	3	3	4	1	18	0	0	6	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	45	1211
Enquêtes sur internet et identification des opérateurs (2 jours)	2	4	4	4	1	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	20	280
Sensibilisation à la lutte contre les sociétés éphémères (1 jour)	3	12	3	13	0	20	186	8	5	1	7	4	1	0	23	0	8	0	12	8	0	314	1884
Sous-total détection des fraudes	8	41	126	110	45	29	220	11	5	13	7	4	1	6	23	9	10	0	24	8	0	700	6 042

	Across	Ccmsa	Cnaf	Cnamts	Cnav	Dgddi	Dgfip	Direccte	Gendarmerie	Intérieur (autre)	Pôle-emploi	Police	Régimes spéciaux	Rsi	Cnaps	Cdc	Dgccrf	Csls gx	Autres	Tracfin	Justice	Nombre stagiaires	Nombre d'heures
M1 - S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale	0	5	0	0	0	0	0	13	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	3	0	0	23	414
M2 - Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal	1	5	0	3	1	0	0	9	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	23	414
M3 - Le traitement des situations complexes en matière de travail illégal	3	7	0	0	0	0	0	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	22	396
M4 - La lutte contre le travail illégal dans le secteur des transports routiers	9	0	0	0	0	0	2	18	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	34	408
M5 - La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture	0	8	0	0	0	0	0	16	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32	384

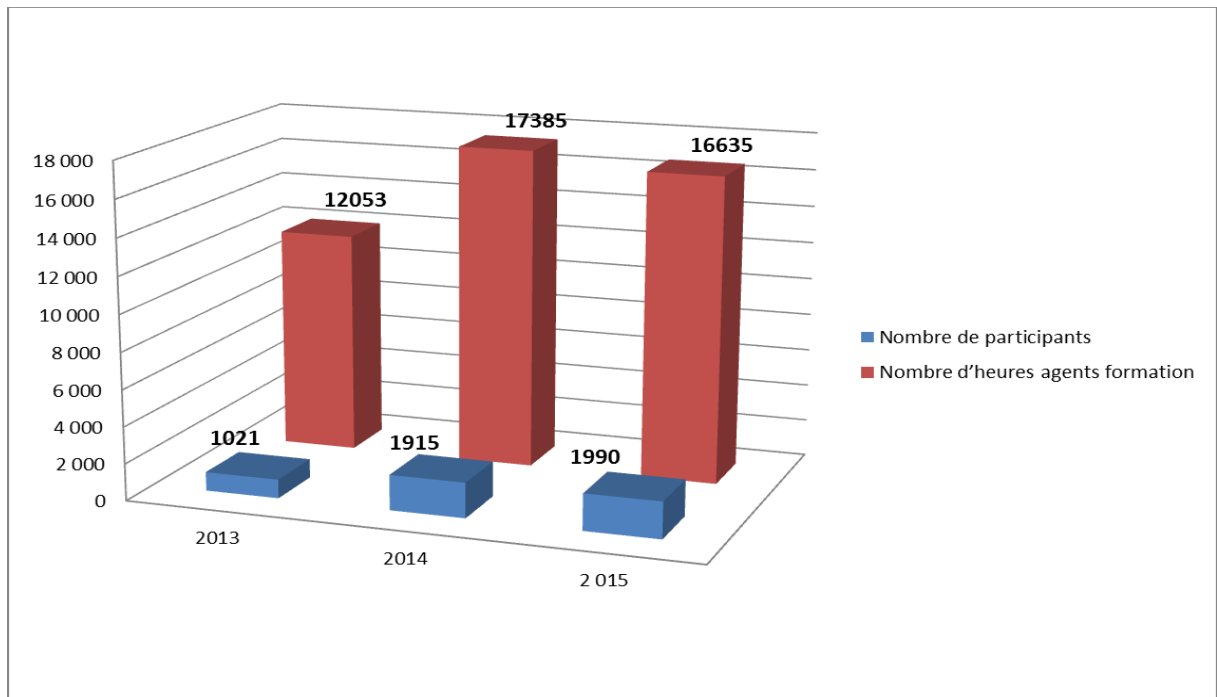
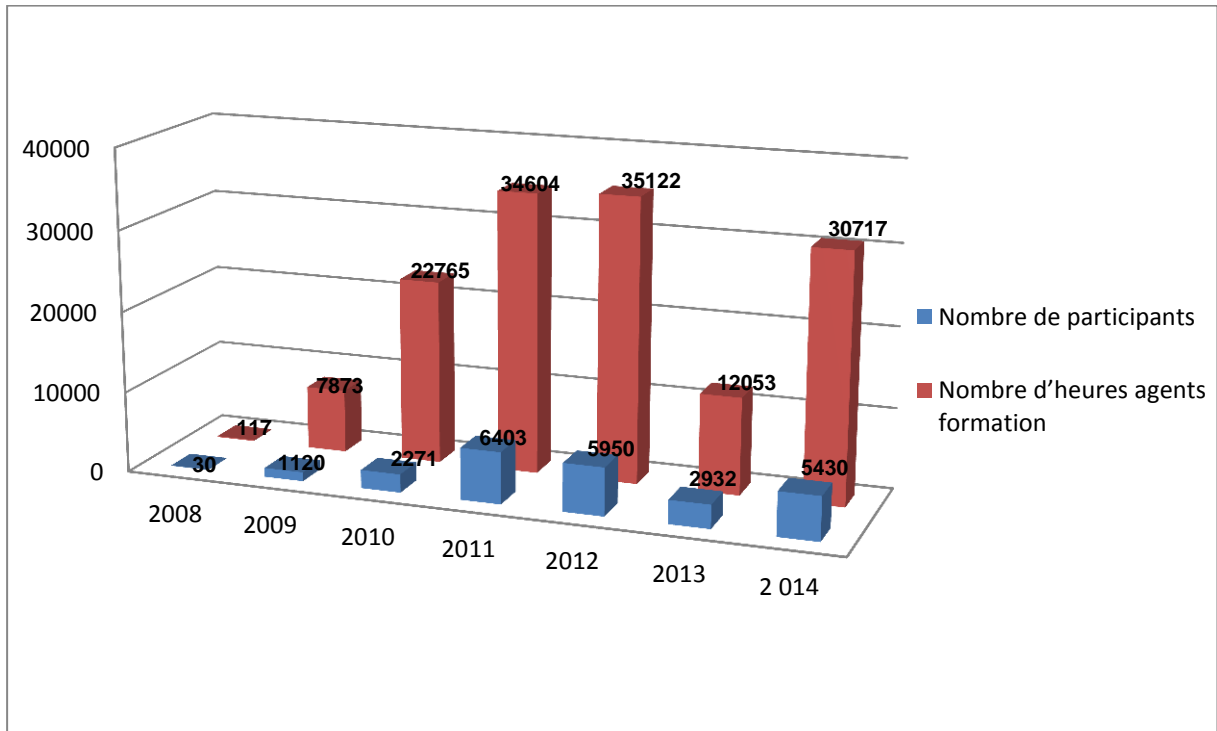
	Across	Cmsa	Cnaf	Cnamts	Cnav	Dgddi	Dgfip	Direccte	Gendarmerie	Intérieur (autre)	Pôle-emploi	Police	Régimes spéciaux	Rsi	Cnaps	Cdc	Dgccrf	Csls gx	Autres	Tracfin	Justice	Nombre stagiaires	Nombre d'heures
M6 - Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères	15	10	0	0	0	0	4	14	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	50	600
M7 - Les formes d'emploi ou d'activité atypiques et le travail illégal	4	4	0	2	0	0	1	14	6	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32	192
M8 - Le contrôle des autoentrepreneurs et la lutte contre le travail illégal	1	2	3	0	0	1	8	6	4	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	27	162
Formation adaptée	0	0	1	0	0	0	2	9	3	2	1	0	5	0	0	0	0	0	5	0	0	28	168
Sous-total LTI	33	41	4	5	1	1	17	110	32	2	3	0	5	5	0	0	0	0	12	0	0	271	3 138
Viticulture : principes généraux et environnement viticole (4,5 jours)	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	81
TVA : principes fondamentaux et régimes particuliers 4,5 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	81

	Across	Ccmsa	Cnaf	Cnamts	Cnav	Dgddi	Dgfip	Direccte	Gendarmerie	Intérieur (autre)	Pôle-emploi	Police	Régimes spéciaux	Rsi	Cnaps	Cdc	Dgccrf	Csls gx	Autres	Tracfin	Justice	Nombre stagiaires	Nombre d'heures
Enquêteur initiation à la comptabilité des entreprises 4,5 jours	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	54
Enquêteur tronc commun : méthodologie 9 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Connaissance de l'entreprise 3 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La protection du patrimoine culturel (e-formation) (2 H)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Le contrôle du fret express en opérations commerciales (e-formation) 2 H	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur mesure Cour d'Appel d'Aix-en-Provence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50	50	200

	Across	Ccmsa	Cnaf	Cnamts	Cnav	Dgddi	Dgfip	Directte	Gendarmerie	Intérieur (autre)	Pôle-emploi	Police	Régimes spéciaux	Rsi	Cnaps	Cdc	Dgccrf	Csls gx	Autres	Tracfin	Justice	Nombre stagiaires	Nombre d'heures
Sous-total lutte contre la fraude douanière	0	1	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	50	56	416
Droit de communication	3	0	18	9	0	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44	88
Ficoba	4	2	14	15	0	3	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	1	0	3	0	0	46	46
Sous-total maîtrise des outils d'investigation	7	2	32	24	0	17	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	1	0	3	0	0	90	134
Traitement pénal des fraudes aux prestations sociales	0	12	30	21	9	0	0	0	4	0	3	1	1	2	0	0	0	2	1	0	0	86	1 204
Traitement pénal - adaptation	0	0	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	238
Titres de séjour et droits correspondants	0	6	39	95	5	1	0	0	0	0	4	0	0	2	0	0	0	11	0	0	0	163	1 141
Utilisation du logiciel de chiffrement GPG	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	6	21
Sous total besoins particuliers	0	18	88	118	14	1	0	0	4	0	7	1	1	6	0	0	0	13	1	0	0	272	2 604

	Across	Ccmsa	Cnaf	Cnamts	Cnav	Dgddi	Dgfip	Direccte	Gendarmerie	Intérieur (autre)	Pôle-emploi	Police	Régimes spéciaux	Rsi	Cnaps	Cdc	Dgccrf	Csls gx	Autres	Tracfin	Justice	Nombre stagiaires	Nombre d'heures
TOTAL	48	103	250	257	60	48	240	122	41	15	17	5	7	21	23	9	12	13	40	8	50	1 389	12 334
Actions professionnalisation CODAF																			418			418	2 564
Utilisation du logiciel de chiffrement GPG en distanciel	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	10	ND	ND	10	2
Data mining 2 j	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	10	ND	ND	10	140
Séminaire secrétaires CODAF	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	103	ND	ND	103	515
Lutte contre la fraude	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	60	ND	ND	60	1080
Sous-total autre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	601	0	0	601	4 301
TOTAL GENERAL	48	103	250	257	60	48	240	122	41	15	17	5	7	21	23	9	12	13	641	8	50	1 990	16 635

2.2 Evolution des résultats en matière de formations transverses organisés par la DNLF de 2008 à 2015



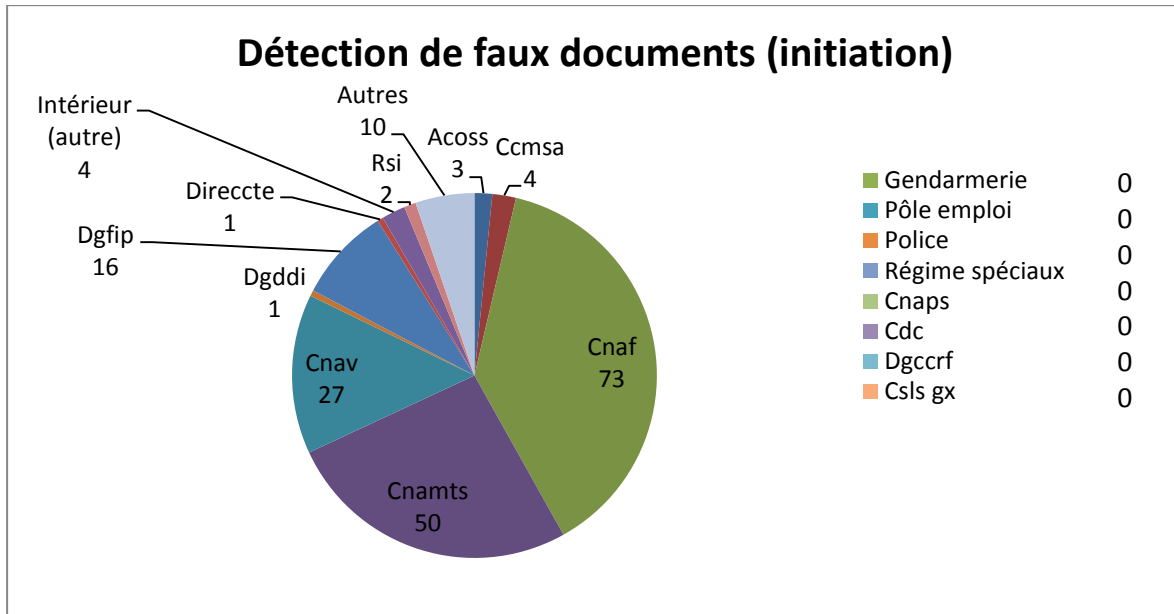
Suite à une forte augmentation du nombre de stagiaires formés en **2014** (1 915 agents pour 17 385 heures) par rapport à **2013** (1 021 agents pour 12 053 heures), l'année **2015** s'inscrit dans la lignée des résultats de l'année 2014 avec **1 990** agents formés pour **16 635** heures.

Ces chiffres s'entendent des seules actions de formation menées sous l'égide de la DNLF par ses partenaires, abstraction faite des déclinaisons internes, propres à chaque service de l'Etat ou organismes de protection sociale.

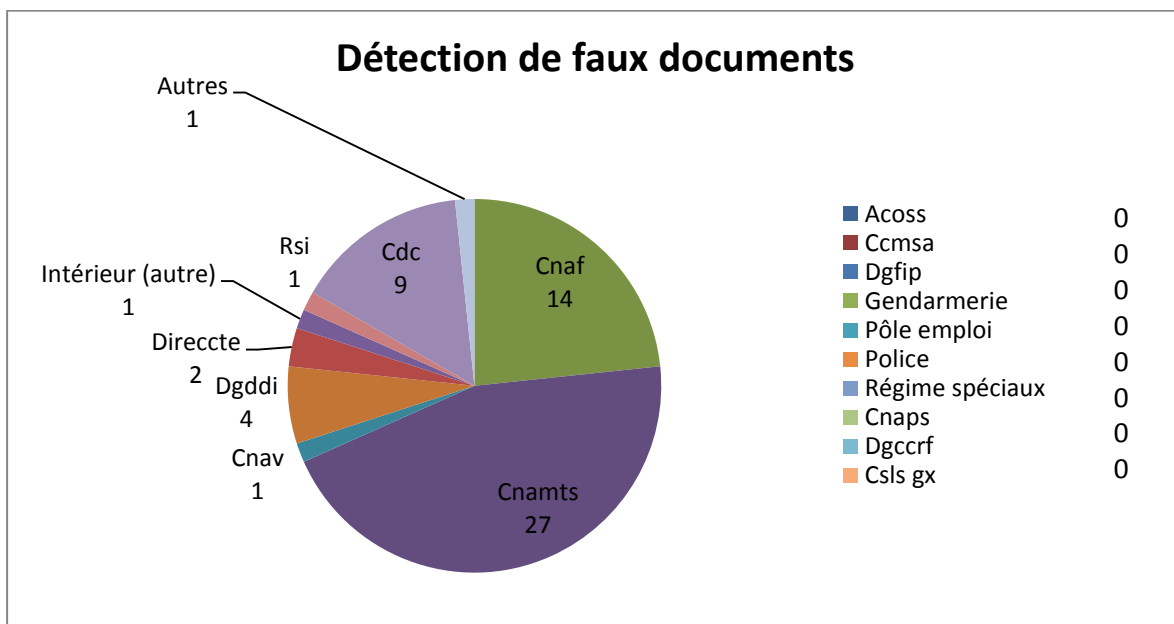
2.3 Répartition des stagiaires par module

2.3.1 Détection des fraudes

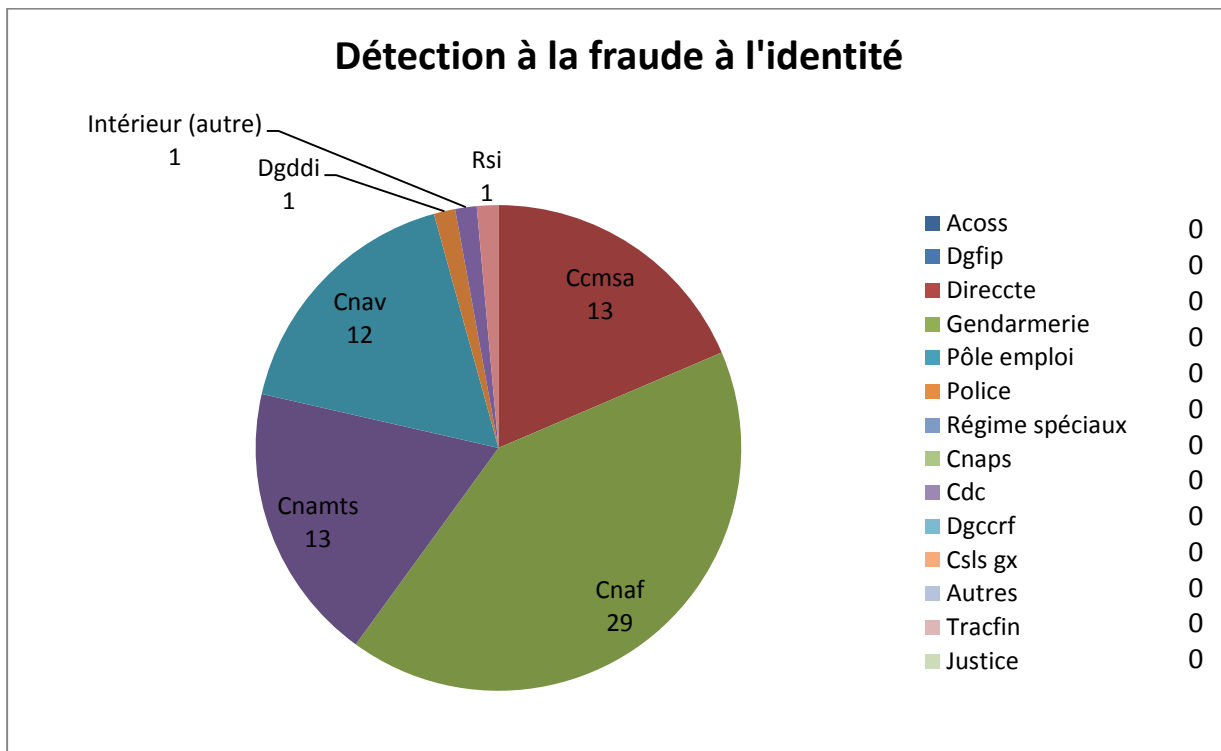
Intitulé de la formation	Durée	Coût pédagogique
Détection de faux documents (initiation)	1 jour 7 heures	Gratuit



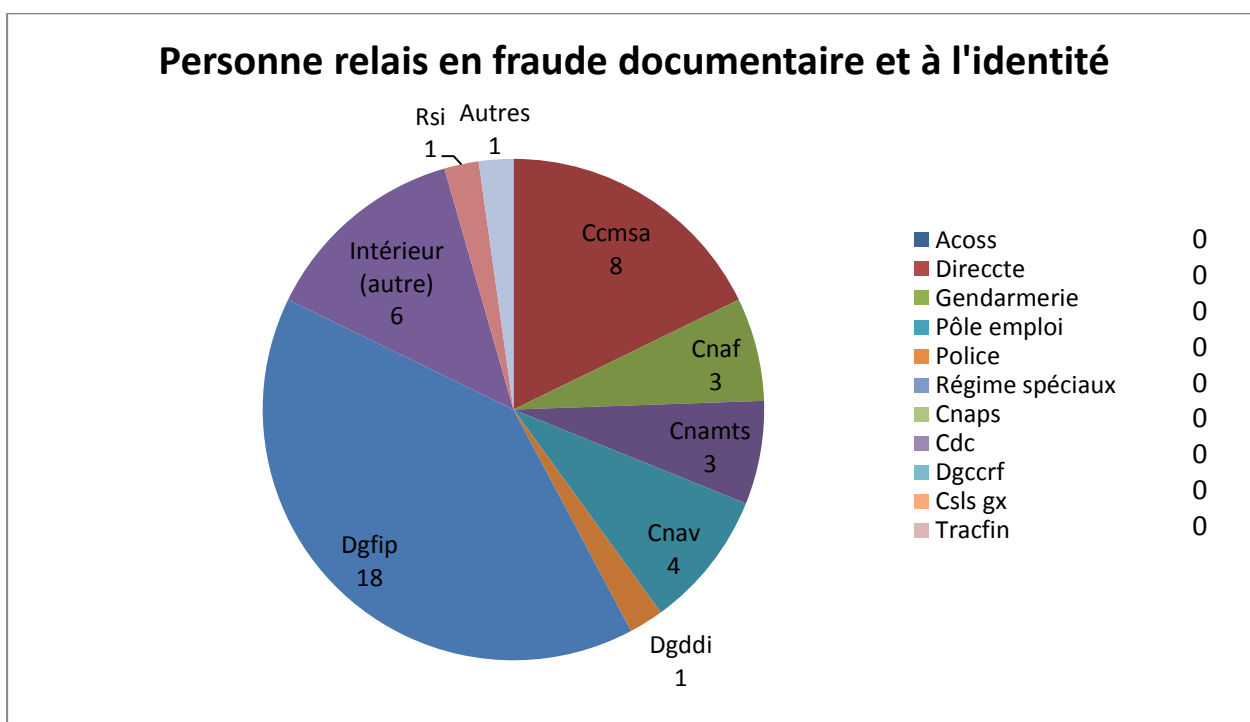
Intitulé de la formation	Durée	Coût pédagogique
Détection de faux documents	2 jours 14 heures	Gratuit



Intitulé de la formation	Durée	Coût pédagogique
Détection à la fraude à l'identité	1 jour 7 heures	Gratuit

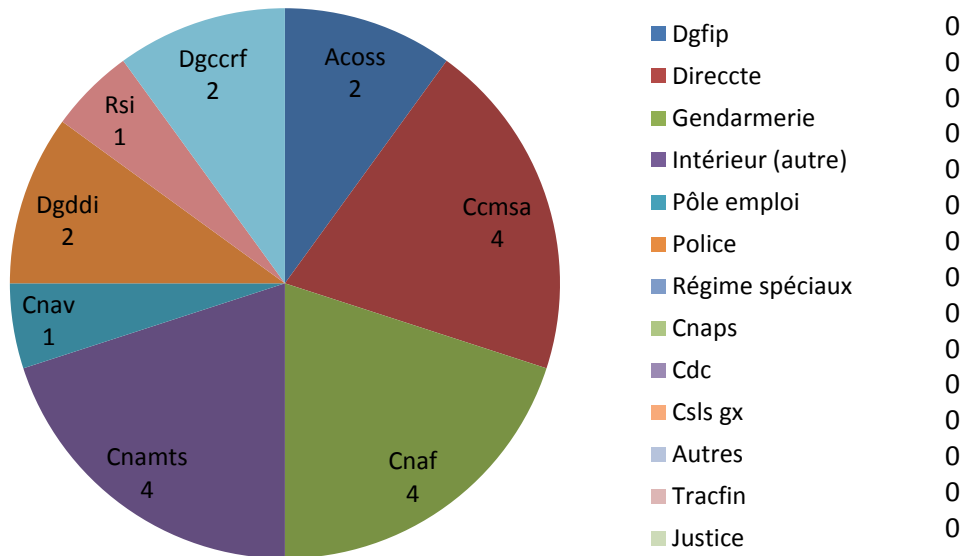


Intitulé de la formation	Durée	Coût pédagogique
Personnes relais en fraude documentaire et à l'identité	4 jours 28 heures	Gratuit



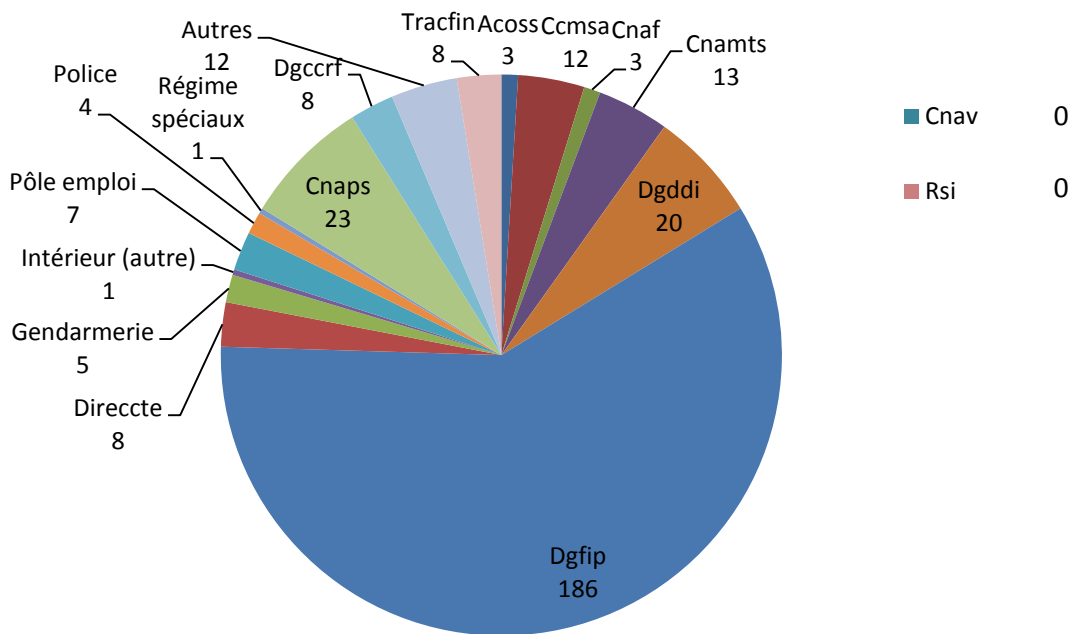
Intitulé de la formation	Durée	Coût pédagogique
Enquêtes sur internet et identification des opérateurs	2 jours 6 heures	Gratuit

Enquêtes sur internet et identification des opérateurs



Intitulé de la formation	Durée	Coût pédagogique
Sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés éphémères	1 jour 6 heures	Gratuit

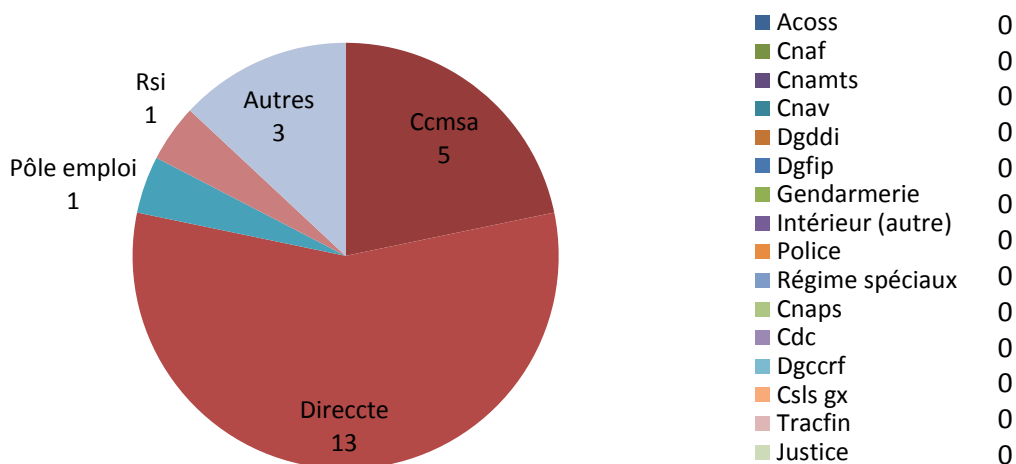
Sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés éphémères



2.3.2 La lutte contre le travail illégal

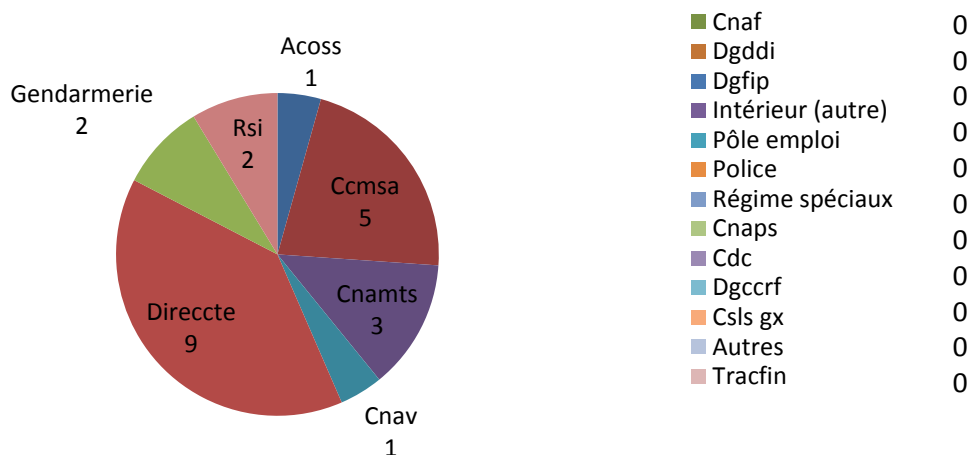
Intitulé de la formation	Durée	Coût pédagogique
Module 1 S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale	3 jours 18 heures	130 € (par jour et par participant) sauf agents du Ministère du Travail

M1 - S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale



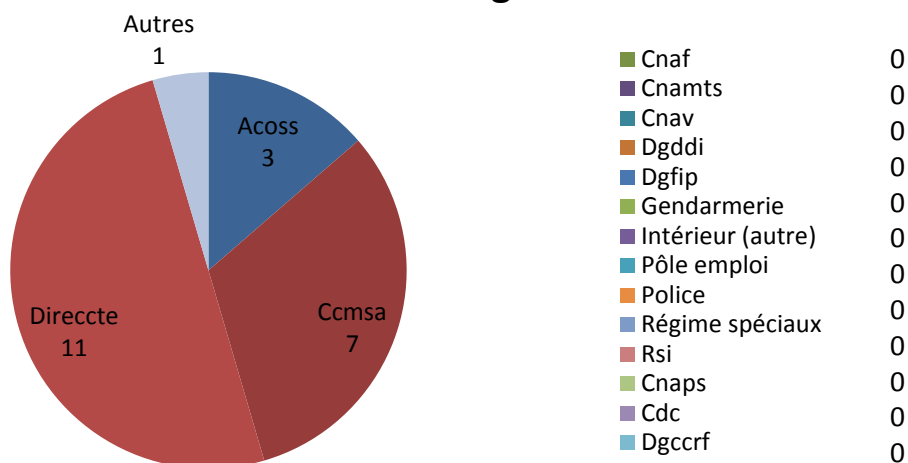
Intitulé de la formation	Durée	Coût pédagogique
Module 2 Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal	3 jours 18 heures	130 € (par jour et par participant) sauf agents du ministère du travail

M2 - Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal



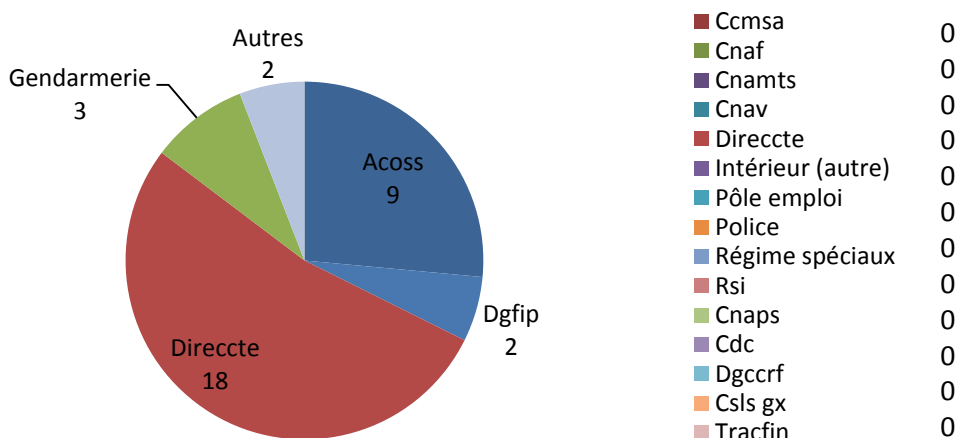
Intitulé de la formation	Durée	Coût pédagogique
Module 3 S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal	3 jours 18 heures	130 € (par jour et par participant) sauf agents du ministère du travail

M3 - Le traitement des situations complexes en matière de travail illégal



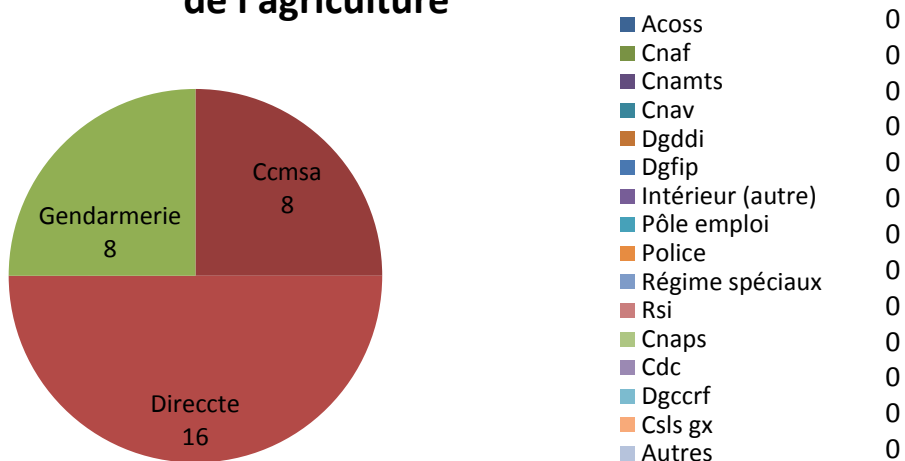
Intitulé de la formation	Durée	Coût pédagogique
Module 4 Le travail illégal dans le transport routier de marchandises	2 jours 12 heures	130 € (par jour et par participant) sauf agents du ministère du travail

M4 - Le travail illégal dans le transport routier de marchandises



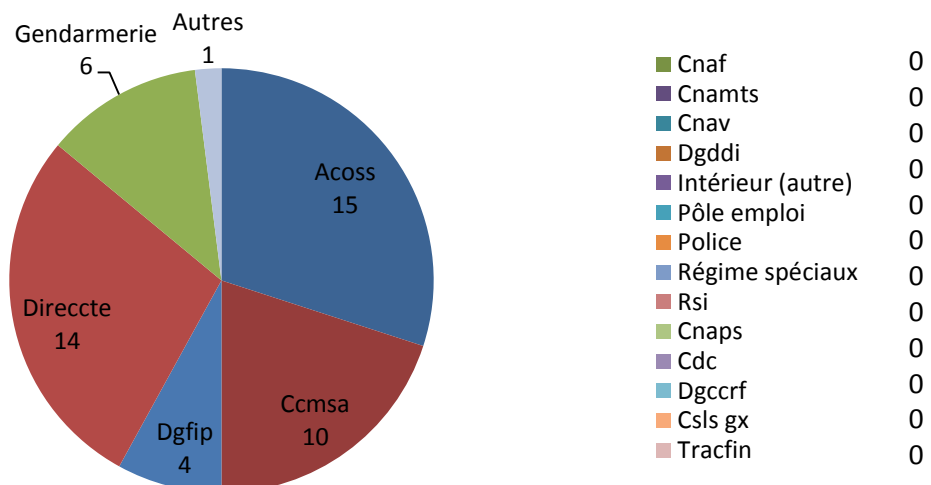
Intitulé de la formation	Durée	Coût pédagogique
Module 5 La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture	2 jours 12 heures	130 € (par jour et par participant) sauf agents du ministère du travail

M5 - La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture



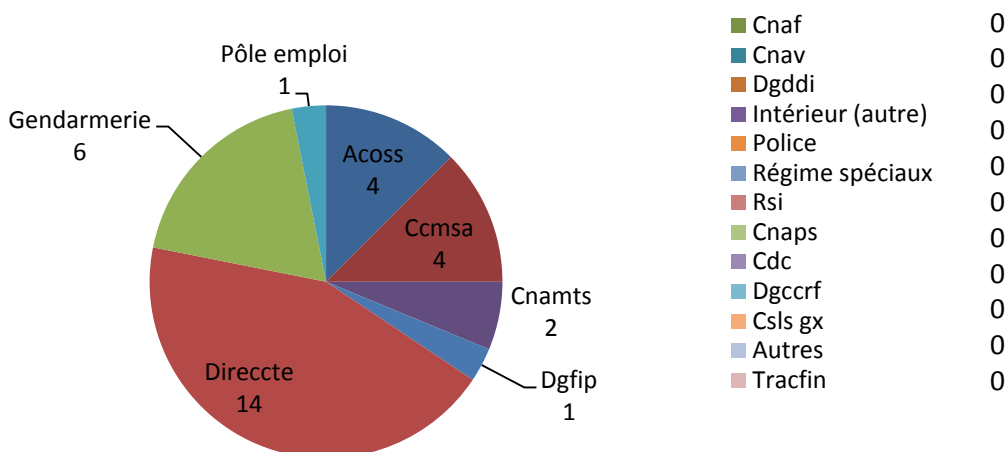
Intitulé de la formation	Durée	Coût pédagogique
Module 6 Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères	2 jours 12 heures	130 € (par jour et par participant) sauf agents du ministère du travail

M6 - Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères



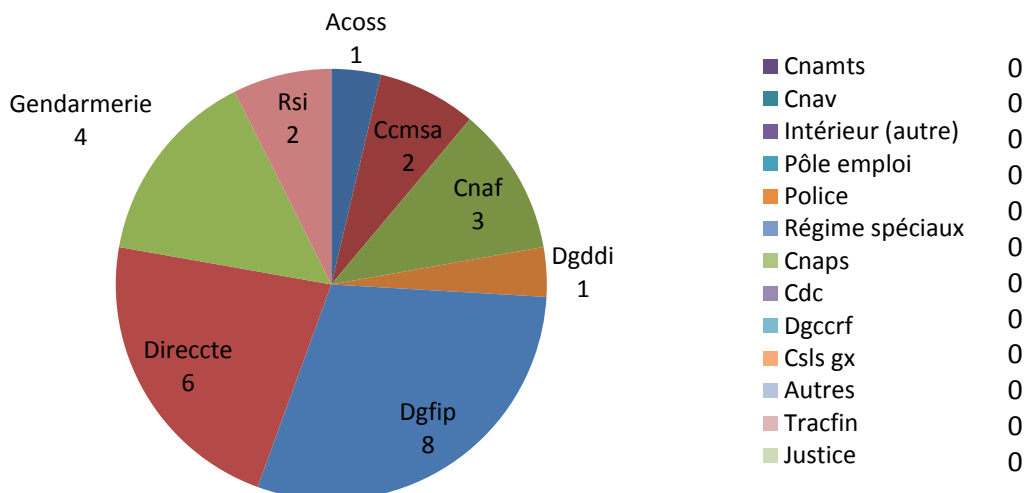
Intitulé de la formation	Durée	Coût pédagogique
Module 7 Les formes d'emploi ou d'activité atypiques et le travail illégal	1 jour 6 heures	130 € (par jour et par participant) sauf agents du ministère du travail

M7 - Les formes d'emploi ou d'activité atypiques et le travail illégal

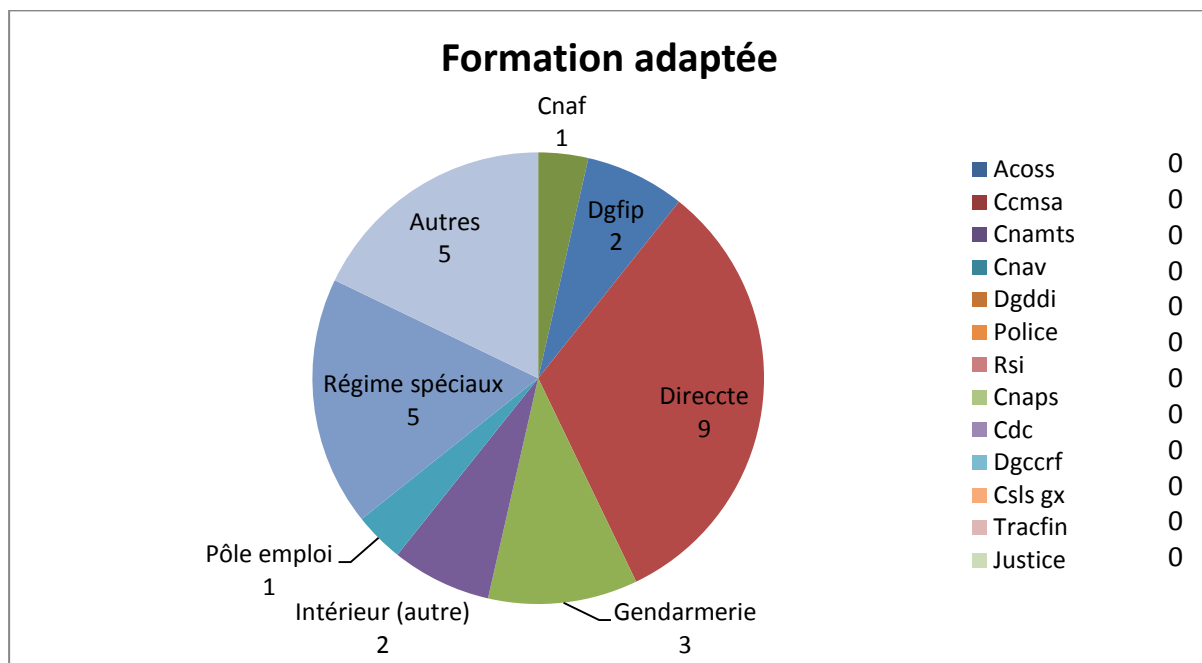


Intitulé de la formation	Durée	Coût pédagogique
Module 8 Le contrôle des autoentrepreneurs et la lutte contre le travail illégal	1 jour 6 heures	130 € (par jour et par participant) sauf agent du ministère du travail

M8 - Le contrôle des autoentrepreneurs et la lutte contre le travail illégal

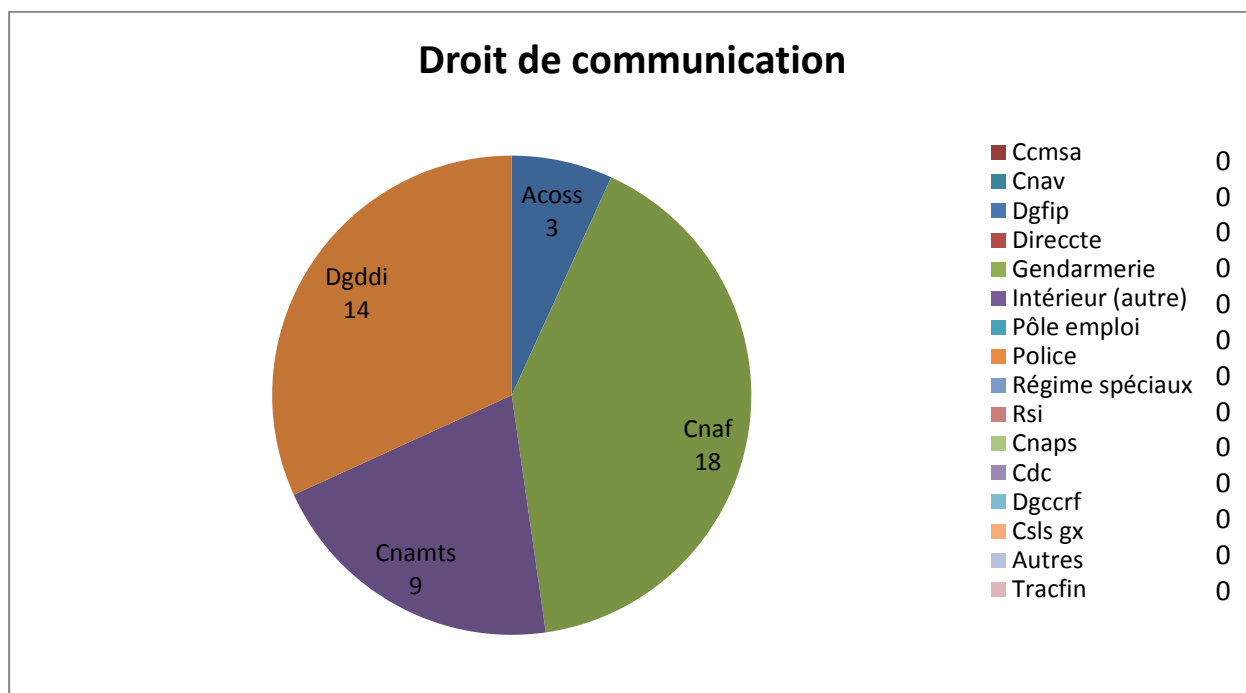


Intitulé de la formation	Durée	Coût pédagogique
Formation adaptée (sur demande, sur mesure, sur site)	1 jour 6 heures	130 € (par jour et par participant) sauf agent du ministère du travail

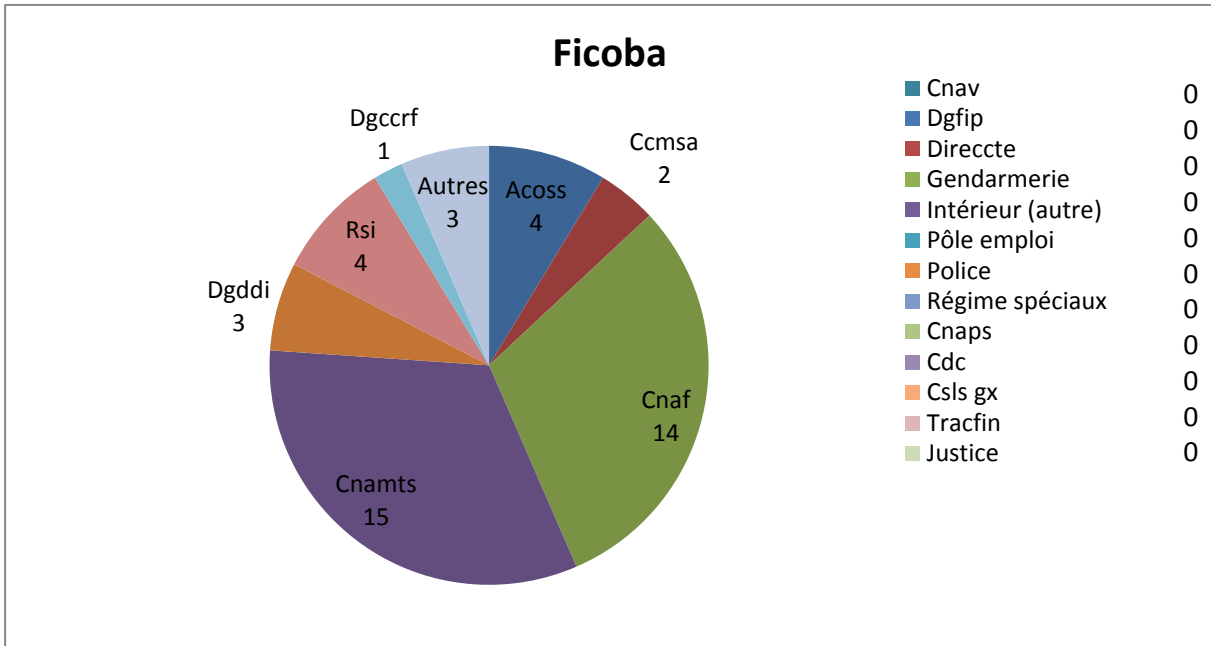


2.3.3 Maîtrise des outils d'investigation

Intitulé de la formation	Durée	Coût pédagogique
Droit de communication (e-formation)	2 heures	Gratuit

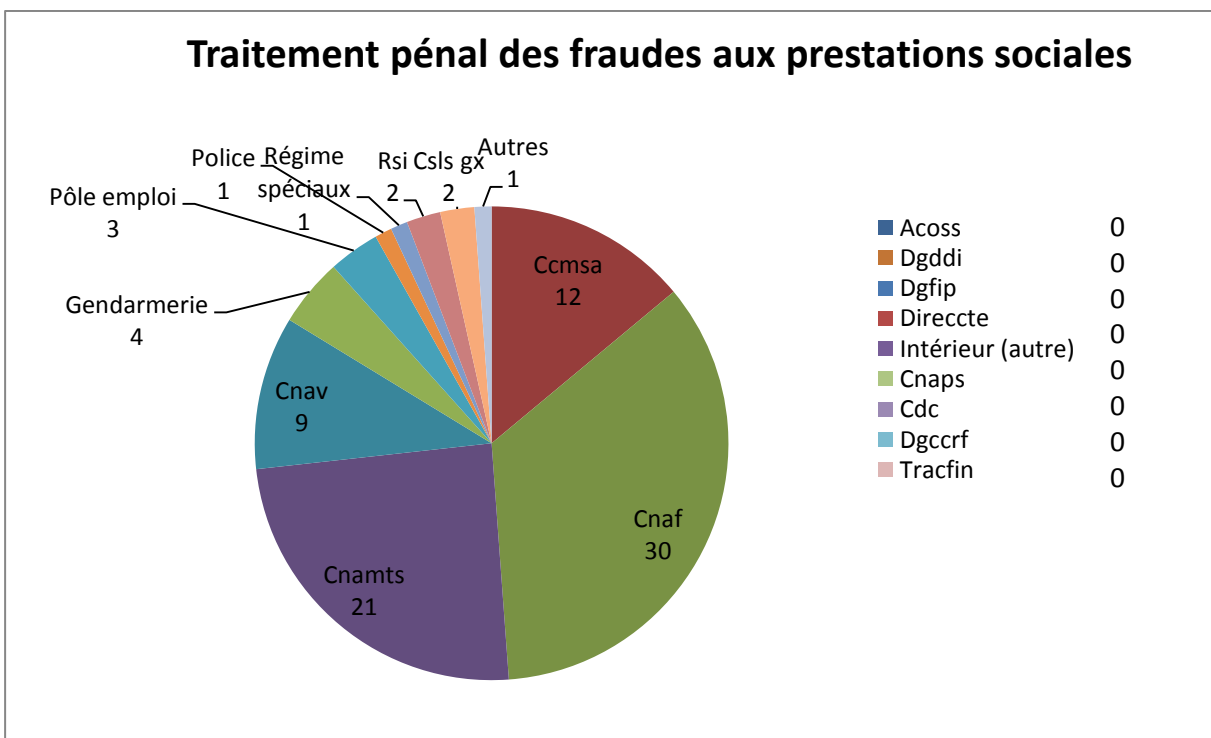


Intitulé de la formation	Durée	Coût pédagogique
Application Ficoba (e-formation)	1 heure	Gratuit

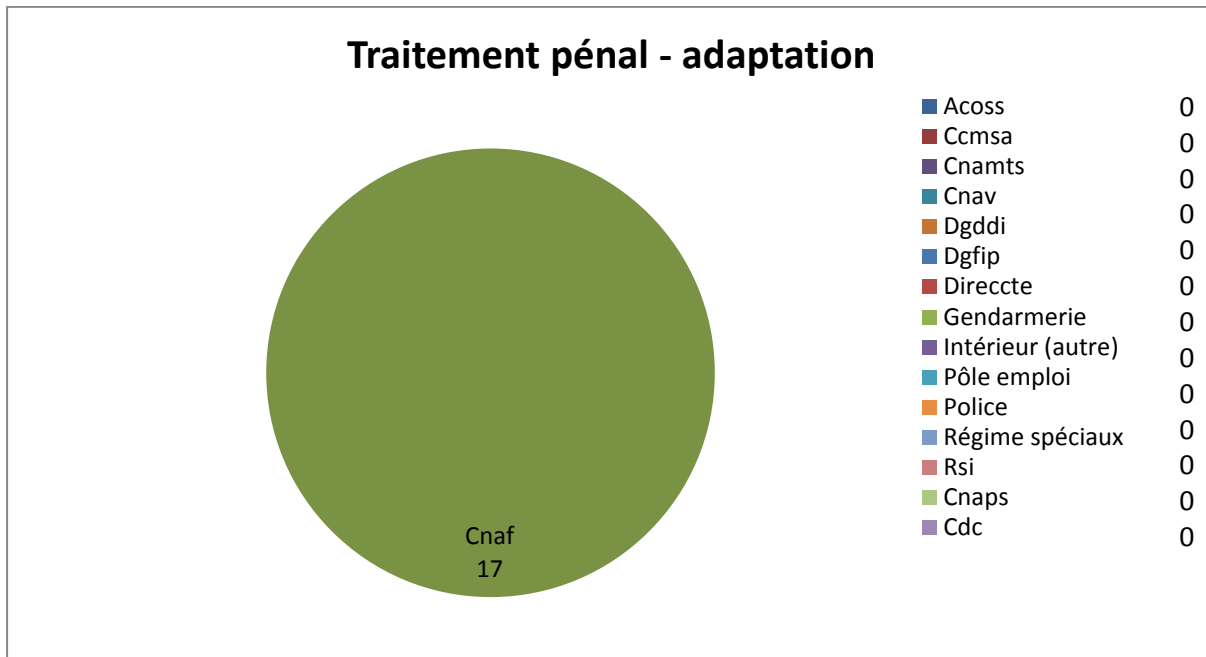


2.3.4 Les besoins particuliers

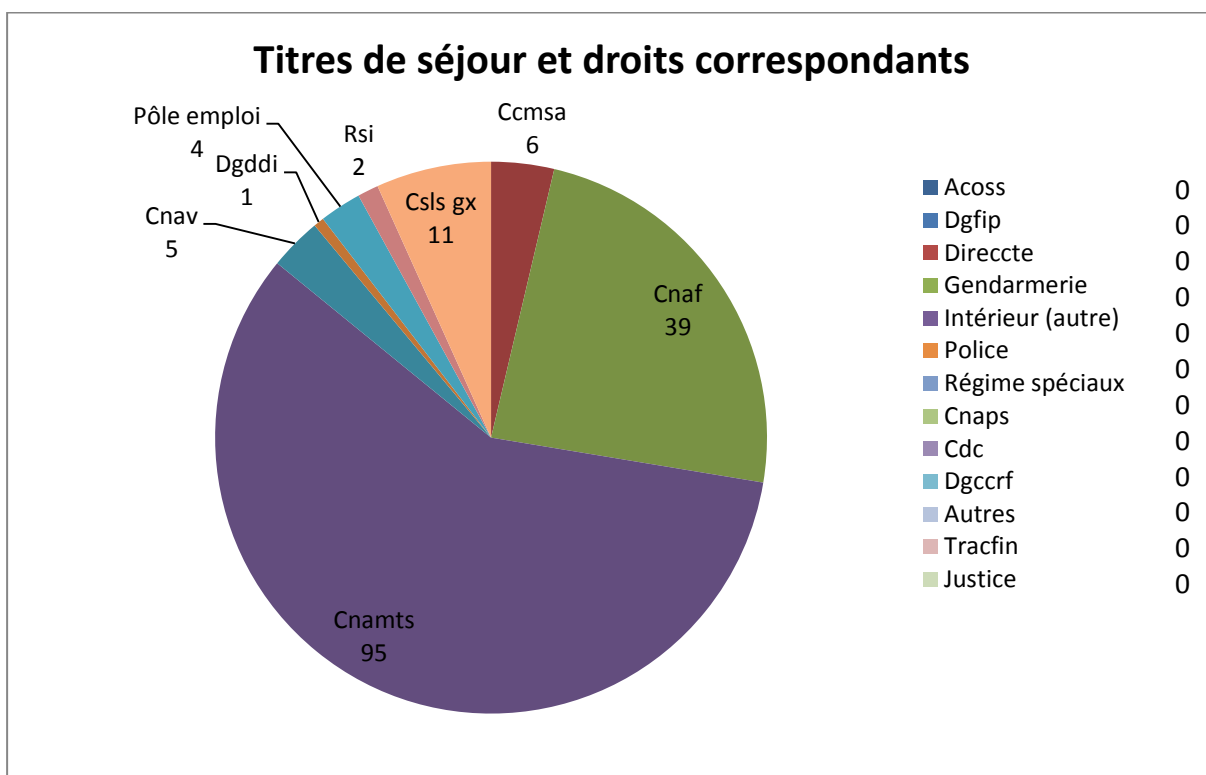
Intitulé de la formation	Durée	Coût pédagogique
Traitement pénal des fraudes aux prestations sociales	2 jours 14 heures	CRF Auvergne ou Paris (intra-muros) (prix adaptable pour une formule intra-organisme à partir de 15 stagiaires)



Intitulé de la formation	Durée	Coût pédagogique
Traitement pénal des fraudes aux prestations sociales Adaptation pour les différents publics de la sécurité sociale	2 jours 14 heures	CRF Auvergne ou Paris (intra-muros) (prix adaptable pour une formule intra-organisme à partir de 15 stagiaires)



Intitulé de la formation	Durée	Coût pédagogique
Titres de séjour et droits correspondants	1 jour 7 heures	Gratuit



III – Orientations prospectives pour 2016-2017



➤ **Détection des fraudes**

✚ **Enquêtes sur internet et identification des opérateurs**

S'agissant d'une formation proposée par l'ENCCRF, elle se déroule à Montpellier, lieu d'implantation de l'école. Une salle informatique équipée d'un accès illimité à internet est indispensable d'un point de vue pédagogique.

De nombreux stagiaires ne peuvent se rendre à Montpellier.

Il est apparu que la Direction nationale des enquêtes fiscales (DNEF) de la DGFiP assure, à destination de ses propres agents, une formation similaire à celle de l'ENCCRF. Se rapprocher de la DNEF permettrait ainsi de mettre en place de nouvelles sessions localisées dans d'autres régions de France.

Des démarches ont été entreprises auprès de la DNEF par la DNLF, en concertation avec l'ENFiP, afin d'aboutir à une solution dans l'intérêt des stagiaires.

Afin de rendre le stage plus interactif encore, l'ENCCRF a requis l'appui de la DNLF pour recueillir des cas pratiques rencontrés par d'autres directions ou organismes de protection sociale sur cette thématique.

La DNEF comme l'ACOSS ont proposé des cas réels, anonymisés, qui ont vocation à enrichir le module dans les mois à venir.

✚ **Sensibilisation à la lutte contre les sociétés éphémères**

Un secteur est particulièrement concerné par le phénomène des entreprises éphémères qui est une préoccupation constante des pouvoirs publics: le secteur de la **domiciliation** commerciale qui fournit des prestations aux sociétés domiciliées est estimé à 800 entreprises de domiciliation (domiciliataires) sur le territoire national. C'est parmi les entreprises domiciliantes/domiciliées que se rencontrent le plus fréquemment les entreprises éphémères qui s'illustrent par un risque financier fort pour les créanciers (défaut de paiement).

Le module conçu et coanimé jusqu'à aujourd'hui par l'ENFiP et l'INTEFP n'intégrait pas la dimension recherche de fraudes en matière de sociétés domiciliantes et de lutte anti-blanchiment et lutte contre le financement du terrorisme chez ces dernières qui relève de l'expertise de la DGCCRF. Un enrichissement du module est en cours, associant des formateurs de l'ENFiP, du réseau interinstitutionnel de l'INTEFP (dont inspection du travail, gendarmerie nationale, police nationale, Pole-emploi, etc.), le service national d'enquêtes (SNE) de la DGCCRF et la DNLF.

➤ *Lutte contre le travail illégal*

✚ *L'action pénale en matière de travail illégal*

Le module de formation intitulé « **S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale** » (module 1) coanimé par un magistrat du parquet et un agent du réseau interinstitutionnel de l'INTEFP réserve aujourd'hui une place au **traitement pénal** des dossiers afin de les valoriser au mieux sous l'angle judiciaire. Cette thématique répondant à un réel besoin en termes de professionnalisation des agents de contrôle, la conception d'un module spécifique (journée thématique) a pu être mise au point pour la mi 2016, dans le cadre d'ateliers associant des formateurs du réseau interinstitutionnel de l'INTEFP (inspecteurs du travail, gendarmes, magistrats) et la DNLF.

Ce module vient compléter l'offre en termes de modules de spécialisation.

✚ *Enquêteur travail illégal /fraudes*

L'Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI), en association avec l'INTEFP proposera deux modules en 2016 sur la thématique « Enquêteur et enquêteur spécialisé travail illégal /fraudes » qui a la particularité de couvrir le champ social dans son ensemble (fraudes aux prélèvements obligatoires-travail illégal et fraudes aux prestations sociales).

Ces deux modules s'adressent aux agents et officiers de police judiciaire, ainsi qu'aux officiers fiscaux judiciaires en poste à la brigade nationale de la répression de la délinquance financière (BNRDF) et aux officiers douaniers judiciaires du service national de douane judiciaire (SNDJ).

✚ *Création d'un module de formation associant la e-formation et la formation en présentiel sur le thème de la lutte contre la fraude au détachement*

Pour répondre aux demandes de nombreux stagiaires qui doivent développer leurs compétences en matière de détection de fraudes au détachement, il est envisagé par l'INTEFP de proposer un module de formation couplant une partie en distanciel et une autre partie en présentiel. Les formateurs ont en effet constaté que les stagiaires avaient un niveau de connaissance des fondamentaux du détachement très hétérogène pour tirer parti le plus possible de la formation dispensée. Il sera donc proposé en 2017 une formation distancielle sur les fondamentaux afin d'utiliser au mieux le temps présentiel en échanges de pratiques et évocation de cas pratiques.

➤ *Lutte de la douane contre la fraude*

✚ *Module « Lutte contre la fraude en matière de TVA*


La DGDDI travaille à la refonte du module de formation consacré à la TVA sous l'angle de la lutte contre la fraude. Ce module ne sera pas disponible en 2016 mais devrait l'être en 2017.

➤ **Besoins particuliers**

✚ **Titres de séjour et droits correspondants**

Avec l'aide de la direction de l'immigration (DIMM) dont l'UCANSS et la DNLF ont rencontré le directeur adjoint au mois de juin 2016, une refonte du module sera accomplie : un groupe de travail associant notamment la DIMM, l'Institut quatredix, des formateurs (référents fraudes) et la DNLF procèdera à l'élaboration de nouveaux supports pédagogique très attendus des publics comme des formateurs permettant de déployer cette formation renouvelée sur l'ensemble du territoire.

IV – Protocole et avenants

- 
- ✚ Avenant au protocole relatif aux formations transverses en matière de lutte contre la fraude signé le 19 mai 2015 entre l'Ecole nationale de la concurrence, de de la consommation et de la répression des fraudes (ENCCRF) de la DGCCRF et la DNLF.
 - ✚ Avenant au protocole relatif aux formations transverses en matière de lutte contre la fraude signé le 5 mai 2014 entre la Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP) de la DGDDI et la DNLF.
 - ✚ Protocole relatif aux formations transverses en matière de lutte contre la fraude signé le 7 février 2013 entre l'Union nationale des caisses de sécurité sociale (UCANSS), l'école nationale des finances publiques (ENFIP), l'institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP), la direction de la sécurité sociale (DSS) et la DNLF.

V – Glossaire

ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
BFD	Bureau de la fraude documentaire et à l'identité
BNRDF	Brigade nationale de la répression de la délinquance financière
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CCMSA	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CNAF	Caisse nationale des allocations familiales
CNAMTS	Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CNAPS	Conseil national des activités privées de sécurité
CNIEG	Caisse nationale de retraite des industries électriques et gazières
CNLF	Comité national de lutte contre la fraude
CNLTI	Commission nationale de lutte contre le travail illégal
CODAF	Comité opérationnel départemental anti-fraude
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CRF Auvergne	Centre régional de formation
CSS	Code de la sécurité sociale
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DCGDR	Direction de la coordination de la gestion du risque
DCPAF	Direction centrale de la police aux frontières
DED	Direction des enquêtes douanières
DGDDI	Direction générale des douanes et des droits indirects
DGEF	Direction générale des étrangers en France
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DGGN	Direction générale de la gendarmerie nationale
DGPN	Direction générale de la police nationale
DGT	Direction générale du travail
DIMM	Direction de l'immigration
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DNEF	Direction nationale des enquêtes fiscales
DNLF	Délégation nationale à la lutte contre la fraude
DNRFP	Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle
DRSM	Direction régionale du service médical
DSS	Direction de la sécurité sociale
ENCCRF	Ecole nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
ENFIP	Ecole nationale des finances publiques
ENM	Ecole nationale de la magistrature
FICOBA	Fichier des comptes bancaires et assimilés
INTEFP	Institut national du travail, de l'emploi et de la formation Professionnelle
IRFAF	Institut régional de formation des allocations familiales
MOD	Manquement à l'obligation déclarative
MSA	Mutualité sociale agricole
OCLTI	Office central de lutte contre le travail illégal
PNLTI	Plan national de lutte contre le travail illégal
RSI	Régime social des indépendants
SNDJ	Service national de douane judiciaire
SNE	Service national d'enquêtes
SRE	Service régional d'enquête
UCANSS	Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale

Délégation nationale à la lutte contre la fraude

5 place des Vins de France – Immeuble Atrium – 75573 PARIS cedex 12

Tél. : 01 53 44 27 27 – 01 53 44 28 28

<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>